

2024-10-14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens : [Infographies](#) [NBB.Stat](#) [Informations générales](#)

Le patrimoine financier des ménages belges continue de croître au deuxième trimestre de 2024

Le patrimoine financier des ménages a progressé de 7,9 milliards d'euros au deuxième trimestre de 2024. Cette augmentation provient d'un gonflement de 10,2 milliards d'euros des actifs financiers, tandis que les dettes n'ont grimpé que de 2,3 milliards d'euros.

Le taux d'endettement des ménages est retombé à 59,3 % du PIB à la fin de 2023.

Le patrimoine financier total des ménages a clôturé le deuxième trimestre de 2024 à 1 230,3 milliards d'euros. Ce constat s'explique en partie par une hausse de 10,2 milliards d'euros des actifs financiers.

Les ménages ont à nouveau davantage alimenté leurs comptes à vue (+4,2 milliards d'euros) et leurs comptes d'épargne (+4,8 milliards d'euros) ainsi que, dans une moindre mesure, leurs comptes à terme (les autres dépôts affichent +0,9 milliard d'euros). On peut y voir un certain attentisme de leur part avant l'expiration du bon d'État au début de septembre et l'annonce des conditions offertes par les banques pour attirer l'épargne libérée. Les titres de créance sont demeurés populaires, les achats nets se chiffrant à 1,8 milliard d'euros. Les ménages ont en revanche réduit leurs placements en actions cotées et en fonds d'investissement au deuxième trimestre de 2024, de respectivement 1,1 et 2,5 milliards d'euros.

De manière générale, les effets de prix sont restés assez limités. Les fonds d'investissement ont enregistré des hausses de valeur de 3,3 milliards d'euros, tandis que les actions cotées ont accusé des réductions de valeur de 0,6 milliard d'euros.

Les engagements financiers des particuliers ont progressé de 2,3 milliards d'euros pour atteindre un encours de 352,9 milliards d'euros le 30 juin 2024, portés surtout par l'accroissement des crédits hypothécaires (1,8 milliard d'euros).

Taux d'endettement de 2023

Parallèlement aux chiffres relatifs au deuxième trimestre de 2024, les statistiques de 2023 ont également été mises à jour, notamment le « taux d'endettement consolidé du secteur privé ». Cet indicateur est préparé dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques¹ et comprend les crédits et les titres de créance contractés par les sociétés non financières et les particuliers, exprimés en pourcentage du PIB. Il constitue un marqueur important de la robustesse de l'économie.

Le taux d'endettement du secteur privé en Belgique a poursuivi son repli en 2023, retombant de 165,5 à 161,4 % du PIB. Cette baisse tient principalement à l'accroissement du PIB nominal. Les dettes des sociétés non financières ne sont en effet revenues que de 584,4 à 576,6 milliards d'euros en termes nominaux, là où celles des particuliers se sont même légèrement accrues de 0,5 % (de 332,9 à 334,4 milliards d'euros), essentiellement sous l'influence de la poussée des prêts hypothécaires en 2023.

¹ Pour de plus amples informations, cf. <https://www.nbb.be/en/statistics/other-topics/macroeconomic-imbalance-procedure-mip>.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE FINANCIER NET DES PARTICULIERS AU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

(milliard d'euros)

Instruments financières	Encours au 31 mars 2024	Transactions financières au deuxième trimestre de 2024	Autres flux ¹	Encours au 31 juin 2024
Actifs financiers	1573,1	6,2	4,0	1583,2
Billets et pièces	40,0	0,7	0,0	40,7
Dépôts à vue	84,6	4,2	0,0	88,8
Dépôts d'épargne réglementés	265,6	4,8	0,0	270,4
Autres dépôts	74,6	0,9	0,0	75,5
Titres de créance	61,3	1,8	0,1	63,2
Actions cotées	87,4	-1,1	-0,6	85,8
Actions non cotées et autres participations	367,9	0,1	1,1	369,1
Parts de fonds d'investissement	283,8	-2,5	3,3	284,6
Produits d'assurance	290,1	-1,7	0,0	288,3
Divers ²	17,9	-1,1	0,0	16,8
Engagements financiers	350,6	2,3	0,0	352,9
Crédits à court terme	6,9	0,5	0,0	7,4
Crédits hypothécaires	301,9	1,8	0,0	303,8
Autres crédits à long terme	32,9	0,4	0,0	33,3
Divers ³	8,9	-0,5	0,0	8,4
Patrimoine financier net	1222,5	3,9	4,0	1230,3

Source : BNB.

- 1 Les autres flux comprennent les variations de prix et de cours de change. Ils peuvent aussi inclure des éléments ponctuels comme des reclassements d'opérations vis-à-vis d'autres secteurs.
- 2 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, essentiellement les emprunts, les crédits commerciaux et les autres comptes à recevoir, dont les enrôlements des administrations publiques.
- 3 Se compose des autres instruments financiers tels que définis par le SEC 2010, à savoir les autres participations, les crédits commerciaux et les autres comptes à payer, dont les impôts dus mais non encore payés.

DETTE CONSOLIDÉE DU SECTEUR PRIVÉ BELGE¹

(pourcentages du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sociétés non financières	135,2%	126,7%	121,1%	119,9%	122,2%	114,6%	105,5%	102,2%
Particuliers ²	58,2%	58,9%	59,2%	60,5%	65,3%	62,3%	60,1%	59,3%
Total	193,5%	185,6%	180,3%	180,5%	187,5%	177,0%	165,5%	161,4%

Source : BNB.

- 1 Les encours des crédits et des titres de créances en fin d'année, à l'exclusion des dettes intrasectorielles, tels que définis selon la Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.
- 2 Le secteur des particuliers comprend les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages.